

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 24 juin 2024

Séance du 2 juillet 2024

Délibération 2024 – 07-02 - 05

L'an deux mil vingt-quatre le 2 juillet

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire.

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
YÜKSEL Ufuk	GABILLET Guy	MIGNOT Catherine
TRESSELT Nadine	MIGNOT Catherine	DUBOIS Françoise
NIZET Cécile	RAVOUX Christian	

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : GIVORD Jean-Louis, THIBERT Karine, GREGOIRE Cédric, LEQUEUX Sébastien, Caroline TROUILLOUX, Alexandre DESRAYAUD

Pouvoirs : GIVORD Jean-Louis donne pouvoir à Nadine TRESSELT, THIBERT Karine donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD, GREGOIRE Cédric donne pouvoir à DESMARIS Elodie, LEQUEUX Sébastien donne pouvoir à Françoise BERTHOUD

Objet : Tarif cantine PAI (projet d'accueil individualisé)

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
004-240404576-20240702-2024-07-02-05-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Objet : Tarif cantine PAI (projet d'accueil individualisé)

Le Conseil,

Madame Elodie DESMARIS, Maire adjoint informe l'assemblée qu'actuellement, nous facturons un repas sur trois et aucun tarif n'est à ce jour fixé.

C'est pourquoi et afin de clarifier la situation, il a été décidé de fixer un tarif par repas pour les projets d'accueil individualisés (PAI).

Il est proposé au Conseil municipal de facturer le prix du repas à 2€

Après en avoir délibéré, le conseil,

DECIDE de facturer le prix du repas à 2 € pour les projets d'accueil individualisés (PAI).

DECIDE de fixer les tarifs ainsi :

Paiement au mois et au repas : 2 € le repas

DIT que la recette sera encaissée sur la régie de la cantine

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

05 JUL. 2024

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

